



[Voter B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25137893

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut,

21 OCT. 2025

Division Mons

N° d'entreprise 0500.763.092

Nom

(en entier): DICIU STEFAN

(en abrégé):

Forme légale: Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège: Avenue Champ de Bataille 50
7012 Mons

Objet de l'acte : Transfert du siège - pouvoirs

D'un acte reçu par Maître Eric Jacobs, Notaire associé à Bruxelles, le 14 octobre 2025, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « **DICIU STEFAN** », ayant son siège à 7012 Mons, Avenue Champ de Bataille 50, laquelle valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution : transfert de siège

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la Région wallonne vers la Région flamande, sous la condition suspensive que la présente assemblée générale extraordinaire adopte, dans un deuxième acte, à recevoir par le notaire soussigné ce jour, après les présentes, les statuts de la société en langue néerlandaise, en faisant référence aux décisions prises dans le présent acte.

Deuxième résolution : adresse de la société

L'assemblée générale décide que la nouvelle adresse de la société est : **9700 Oudenaarde, Fietelstraat 6.**

Troisième résolution : pouvoirs

L'assemblée décide de désigner Monsieur DICIU Stefan, précité, ou toute autre personne désignée par lui, comme mandataire ad hoc de la Société, à l'effet de signer tous documents et d'accomplir toutes formalités nécessaires conformément au présent acte.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME D'UN ACTE RÉDIGÉ PAR MON ASSOCIÉ,

Maître Eric Jacobs, Notaire associé à Bruxelles,

Déposés en même temps :

- 1 expédition de l'acte
- 1 expédition de l'acte d'adoption des statuts en langue néerlandaise.